



Le territoire de Guingamp-Paimpol Agglomération se caractérise par une activité touristique dynamique qui génère 65 000 000 € de dépenses touristiques annuelles.

202 établissements à vocation touristique emploient 678 salariés privés sur le territoire. Forte de cette spécificité territoriale, l'Agglomération vous accueille sur un territoire riche en diversité qui rassemble 73 700 habitants sur 57 communes.



Pass TOURISME

Vous souhaitez **créer, reprendre ou améliorer une activité touristique** ?

Bénéficiez du **soutien financier de votre Agglomération**.

Le tourisme est un levier majeur du développement économique de l'Agglomération.

12% des
entreprises
du territoire
et 5% des
emplois
salariés
privés

Guingamp-Paimpol Agglomération accompagne les initiatives visant à développer le secteur notamment par le biais d'un dispositif spécifique au développement touristique à destination des hébergements touristiques, des équipements et sites d'intérêt touristique et/ou culturel et patrimonial et grands projets touristiques structurants.

LES BÉNÉFICIAIRES

Toute personne physique ou morale ainsi que les associations, les Sociétés Civiles Immobilières (SCI) dont au moins 50% du capital est détenu par l'entrepreneur individuel ou la société d'exploitation ou les associés de cette même société (les franchises sont exclues du dispositif).

11 rue de la Trinité
22200 Guingamp
Tél. 02 96 13 59 59

devtouristique@guingamp-paimpol.bzh
www.guingamp-paimpol-agglo.bzh

● DE L'ARMOR À L'ARGOAT ●

Guingamp
Paimpol
AGGLOMÉRATION

LES AIDES

Types de projet	Dépenses éligibles	Taux de la dépense subventionnable	Subvention maximale	Commentaires
Meublés touristiques	De 1 000 à 10 000€	30%	3 000€	Financement de 2 meublés maximum par propriétaire
Chambres chez l'habitant	De 1 000 à 10 000€	30%	3 000€	Bonification de 1 500€ pour les projets intégrant la table d'hôte
Gîtes de groupe	De 5 000 à 100 000€	20%	20 000€	
Camping à la ferme	Jusqu'à 15 000€	30%	4 500€	Projet de création
Camping à la ferme	Jusqu'à 8 000€	30%	2 400€	Projet de modernisation
Équipements et sites d'intérêt touristique et/ou culturel et patrimonial	de 10 000 à 100 000€	20%	20 000€	
Grands projets touristiques structurants	500 000€	20%	100 000€	

LES CRITÈRES D'ÉLIGIBILITÉ

Les critères d'éligibilité généraux sont le maintien de l'activité pendant 5 ans, l'adhésion à l'Agence Nationale des Chèques Vacances (ANCV), le partenariat avec l'Office de Tourisme de Guingamp-Baie de Paimpol et l'utilisation et la promotion des produits locaux (si proposition d'une prestation de restauration).

Pour toutes demandes de renseignements complémentaires sur les critères spécifiques, le **service développement touristique, culture et sport** est à votre disposition (**02 96 13 59 59**, par mail devtouristique@guingamp-paimpol.bzh et sur le site internet de l'Agglomération : www.guingamp-paimpol-agglo.bzh)

Retrouvez toutes les actualités et informations touristiques sur le site internet de l'Office de Tourisme Guingamp-Baie de Paimpol : www.guingamp-paimpol.com